

[REDACTED]

De: Jean-François Noiseux <JFNoiseux@cdnpavocats.ca>
Envoyé: 17 juin 2025 21:36
À: [REDACTED]
Cc: Maya-Chahinez Oultache
Objet: RE: Protocole de l'instance - Dossier [REDACTED] - Réponse finale et Contre-proposition

Bonsoir M. [REDACTED]

Je me permets de vous répondre ce soir pour éviter toute ambiguïté.

Étant mandaté via le FARPBO, dans une aucune circonstance je ne tenterais une tactique pour imposer un protocole que vous qualifiez de déséquilibré. Je vais vous expliquer pourquoi :

- Je vous avais écrit que je vous reviendrais d'ici le 17 juin (sachant que le délai pour le protocole prend fin le plus tôt le 23 juin (18 mai plus 45 jours)) et c'est ce que j'ai fait;
 - Je vous ai fait parvenir une version PDF puisque que les petits changements au projet transmis sont tout à fait conformes au C.p.c. et à la pratique judiciaire au Québec :
 - L'absence de CRA : il y avait une coquille et on aurait dû inscrire « est exclue ». Je vous remercie pour cette correction;
 - Ordre des interrogatoires : Depuis que je pratique, les interrogatoires des demandeurs se font toujours avant les défendeurs. De fait, les défendeurs doivent obtenir des informations additionnelles (interrogatoire et engagements) à la DII afin de rédiger l'exposé sommaire, ce qui mènera ensuite à vos interrogatoires;
 - Format de l'interrogatoire : M. **Chun réside dorénavant en Chine**. Je n'ai pas fait de vérifications récentes mais le principe est que le demandeur doit avancer les frais associés au témoignage d'une partie habitant à l'étranger. Cela coûtera plusieurs milliers de dollars faire venir M. **Chun** à Montréal. Également, les tribunaux ont plusieurs fois répétées depuis la pandémie qu'une évaluation « juste et complète » peut se faire par la voie virtuelle;
 - Communication de la Preuve : La pratique veut que les demandeurs transmettent les pièces reliées à la DII dans les jours suivant l'introduction de celle-ci. Par la suite, il est évident que nous vous communiquerons les pièces qui seront au soutien de notre exposé sommaire. Les lignes 31 et 32 visent plutôt les autres pièces et déclarations qui seront déposées pour l'instruction du procès. La date doit être près de la date d'inscription puisque c'est à ce moment que nous préparons le dossier pour le procès. Ici aussi, nous estimons que vous devez transmettre vos pièces et déclarations additionnelles avant que nous le fassions afin que nous puissions circonscrire ce qui est pertinent pour le tribunal en lien avec la défense de mes clients (pièces et déclarations). Ainsi, je mets toujours un mois, ce qui est suffisant pour que nous puissions effectuer cet exercice.

Bien évidemment, ceci ne constitue pas un conseil juridique à votre égard. Cependant, en tant qu'officier de justice, j'estime qu'il est préférable que je vous explique le raisonnement derrière l'élaboration de notre protocole, lequel est complété en toute bonne foi et conformément à la bonne pratique du litige au Québec.

Si mes explications ne sont pas claires, je suis disponible pour en discuter. Si vous maintenez votre position, nous ferons de même et nous devrons vraisemblablement nous présenter en gestion pour qu'un tribunal tranche cette question. Je déposerai ce courriel afin que le tribunal puisse constater le sérieux de notre protocole. Je laisserai au tribunal bien évidemment le soin de décider s'il veut retenir ou non notre projet.

Cordiales salutations!

Avis : Ce message et les pièces qui y sont jointes sont confidentiels et protégés par le secret professionnel. Si vous n'êtes pas le destinataire, veuillez informer l'expéditeur par courriel immédiatement, effacer ce message et en détruire toute copie.

Notice: This message and any attachment(s) are confidential and privileged. If you are not the addressee, please immediately inform the sender by return e-mail, delete this message and destroy all copies.

De : [REDACTED]
Envoyé : 17 juin 2025 18:31
À : Jean-François Noiseux <JFNoiseux@cdnpavocats.ca>
Cc : [REDACTED]
Objet : Protocole de l'instance - Dossier [REDACTED] - Réponse finale et Contre-proposition

SOUS TOUTES RÉSERVES ET SANS PRÉJUDICE

Maître Noiseux,

J'ai bien reçu votre proposition de protocole, signée de votre part et envoyée tardivement ce 17 juin.

Je dois vous avouer ma profonde déception. J'avais initié les discussions pour ce protocole de bonne foi il y a plusieurs semaines. Votre décision d'ignorer ma collaboration pour ensuite tenter de m'imposer un document déséquilibré, pré-signé, à la toute dernière minute avant les échéances judiciaires, est une tactique que je considère comme un manque de respect et un acte de mauvaise foi flagrant.

Cette manœuvre confirme la tendance que je dénonce dans mes procédures.

Par conséquent, vous trouverez en pièce jointe ma version finale du protocole, qui est la seule base acceptable pour la suite des choses. J'ai pris la liberté de corriger les déséquilibres et je vous en explique ici les raisons principales, afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté :

1. **Conférence de Règlement à l'Amiable (Ligne 7) :** Je vous avais prévenu que vos tactiques de mauvaise foi nuiraient à toute possibilité de négociation. Vous avez choisi de procéder ainsi. J'ai donc fait mon choix. Vous constaterez que l'option d'une conférence de règlement est maintenant **exclue** dans ma proposition.
2. **Ordre des Interrogatoires (Lignes 20-21) :** Le principe fondamental d'une procédure équitable est que le demandeur puisse interroger les défendeurs sur les fautes alléguées **avant** d'être lui-même interrogé. L'ordre a donc été inversé pour refléter cette logique.
3. **Format de l'interrogatoire de Me Chun (Ligne 21) :** La crédibilité de ce témoin, compte tenu de sa démission du Barreau sous enquête, est un enjeu central. Une évaluation juste et complète de son témoignage, de son langage non verbal et de ses réactions ne peut se faire qu'**en présence physique**. Cette condition est non négociable.
4. **Communication de la Preuve (Lignes 31-32) :** L'équité procédurale exige un **échange simultané** des pièces entre les parties. Les dates ont été ajustées en conséquence.

Je suis disposé à signer et à déposer conjointement cette version équilibrée.

Cependant, compte tenu de l'urgence que vous avez vous-même créée, si nous n'avons pas votre accord formel sur la base de **ma proposition** d'ici **demain, le 18 juin à 17h00**, soyez avisé que je n'aurai d'autre choix que de déposer unilatéralement ma version au greffe ce jeudi 19 juin.

Le tribunal tranchera alors nos différends lors d'une conférence de gestion.

Veuillez agir en conséquence.

[Redacted]

Qc

De : Jean-François Noiseux <JFNoiseux@cdnpavocats.ca>

Envoyé : 17 juin 2025 11:02

À : [Redacted]

Cc : [Redacted] ; Maya-Chahinez Oultache <mcoultache@cdnpavocats.ca>

Objet : RE: Projet de Protocole de l'Instance – Dossier [Redacted] c. David Chun et Spunt & Carin S.E.N.C.R.L. – N° [Redacted]

Bonjour M. [Redacted]

Voici le protocole signé.

Merci de le signer afin que nous puissions le déposer au dossier de la cour par la suite.



Jean-François Noiseux, LL.M.
Associé | CDNPavocats.ca | [vCard](#)

T: 514.360.4451 | **F:** 514.508.7909 | **E:** jfnoiseux@cdnpavocats.ca
417 Saint-Nicolas, bureau 500, Montréal, Québec, H2Y 2P4

Avis : Ce message et les pièces qui y sont jointes sont confidentiels et protégés par le secret professionnel. Si vous n'êtes pas le destinataire, veuillez informer l'expéditeur par courriel immédiatement, effacer ce message et en détruire toute copie.

Notice: This message and any attachment(s) are confidential and privileged. If you are not the addressee, please immediately inform the sender by return e-mail, delete this message and destroy all copies.

De : Jean-François Noiseux <JFNoiseux@cdnpavocats.ca>

Envoyé : 3 juin 2025 20:56

À : [Redacted] ; Maya-Chahinez Oultache <mcoultache@cdnpavocats.ca>

Cc : [Redacted]

Objet : RE: Projet de Protocole de l'Instance – Dossier [Redacted] c. David Chun et Spunt & Carin S.E.N.C.R.L. – N° [Redacted]

Bonjour M. [Redacted]

Nous devrions être en mesure de vous revenir d'ici le 17 juin avec nos commentaires.

Cordiales salutations!

Avis : Ce message et les pièces qui y sont jointes sont confidentiels et protégés par le secret professionnel. Si vous n'êtes pas le destinataire, veuillez informer l'expéditeur par courriel immédiatement, effacer ce message et en détruire toute copie.

Notice: This message and any attachment(s) are confidential and privileged. If you are not the addressee, please immediately inform the sender by return e-mail, delete this message and destroy all copies.

De : [REDACTED]
Envoyé : 2 juin 2025 14:56
À : Jean-François Noiseux <JFNoiseux@cdnpavocats.ca>; Maya-Chahinez Oultache <mcoultache@cdnpavocats.ca>
Cc : [REDACTED]
Objet : Projet de Protocole de l'Instance – Dossier [REDACTED] c. David Chun et Spunt & Carin S.E.N.C.R.L. – N° 705-17 [REDACTED]

Certaines personnes qui ont reçu cet e-mail ne reçoivent pas souvent de e-mail de la part de [REDACTED] [Pourquoi c'est important](#)

Date : Le 2 juin 2025

Objet : **Projet de Protocole de l'Instance – Dossier [REDACTED] c. David Chun et Spunt & Carin S.E.N.C.R.L. – N° [REDACTED]**

Maître Maitre Noiseux, maître Coultache,

Veuillez trouver ci-joint un projet de protocole de l'instance que j'ai préparé pour le dossier cité en objet.

Je vous sou mets cette première ébauche afin que nous puissions collaborer à l'établissement du protocole qui régira le déroulement de l'instance, et ce, dans le respect des délais prévus suivant la signification de la demande introductive d'instance.

Je vous invite à en prendre connaissance et à me faire part de vos commentaires, ajouts ou propositions de modification.

Je suis entièrement disposé à discuter avec vous des termes de ce projet afin que nous puissions parvenir à un protocole conjoint acceptable pour toutes les parties et le déposer au greffe dans les délais requis.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes sentiments distingués.

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED] Qc